

Projet d'évaluation

LYCÉE RENE GOSCINNY

MODALITES

Chaque note prise en compte est affectée d'un coefficient . La somme des coefficients est de 100.

Les évaluations permettent de mesurer les niveaux d'acquisition des connaissances, des compétences et des capacités identifiées dans les programmes et reprises de façon synthétique dans le Livret Scolaire du Lycée (LSL) pour le cycle terminal.

Aménagements: présentation de la déclinaison des aménagements en établissement. Selon les situations observées, des situations d'évaluations aménagées seront mises en œuvre.

BAC 2022 ET 2023

60% de la note globale correspond aux cinq épreuves terminales.
40% de la note globale correspond aux évaluations dans le cadre du contrôle continu en classes de première et de terminale

PRINCIPE DE TRANSPARENCE

Chaque élève est informé et sait sur quoi il sera évalué, il connaît les attendus et les critères de l'évaluation et retient de l'évaluation menée le degré d'acquisition atteint ainsi que les éléments à travailler. Une situation d'évaluation peut donner lieu à une note chiffrée ou à une appréciation non chiffrée qui apporte des indications sur le niveau de maîtrise.

FORME ET NATURE DES EVALUATIONS

L'évaluation prend des formes variées et se déroule dans des situations diversifiées, réalisées lors d'activités qui permettent de mesurer le niveau d'acquisition des compétences et de maîtrise des savoirs : situations d'évaluation à l'écrit, à l'oral, Travaux Pratiques (TP), travaux individuels ou collectifs, pendant le temps scolaire ou hors scolaire, sur format papier ou numérique....

MOYENNE ROBUSTE

La moyenne trimestrielle doit, pour être représentative, prendre en compte un nombre significatif de situations d'évaluation. Elle doit également porter sur des situations variées qui permettent de révéler explicitement le niveau des acquis des compétences, des connaissances et des capacités associées au programme enseigné. Le Livret Scolaire du Lycée (LSL) est l'outil de référence.

Si un professeur est absent et non remplacé, le nombre d'évaluations est diminué en fonction de la durée de l'absence.

FREQUENCE DES EVALUATIONS

Sauf cas particulier (variabilité des volumes horaires...), les élèves reçoivent à chaque trimestre un nombre suffisant de notes afin que la moyenne de la période soit représentative de l'évolution des apprentissages.

Selon les choix opérés par les équipes disciplinaires des devoirs communs pourront être organisés.

COMMUNICATION DES RESULTATS

Dans chaque discipline, la moyenne annuelle de contrôle continu (arrondie au dixième de point supérieur), désignée par le terme « évaluation chiffrée annuelle » de l'élève est attribuée par le professeur et entérinée lors des conseils de classe trimestriels du cycle terminal. Elle est transmise aux familles dans les bulletins trimestriels et inscrite dans le LSL.

RÔLE DU CONSEIL DE CLASSE

Il réalise un état des lieux des acquis des élèves
-Il formule des conseils pour permettre aux élèves de progresser
-Il propose des accompagnements particuliers
-Entérine les moyennes de chaque discipline portées sur le bulletin scolaire

GESTION DE LA FRAUDE

Elle est prévue par les dispositions des articles D.334-25 à R. 334-35 du code de l'éducation ; ils définissent notamment le régime des sanctions qui peuvent être prises par la commission de discipline du baccalauréat. Dans le cadre du Contrôle Continu, la gestion des situations de fraude relève de la responsabilité des professeurs et s'exerce dans le cadre défini par la par le règlement intérieur du lycée (mise à jour en cours).

EN CAS D'ABSENCE

Dans le cas où le nombre de notes de l'élève ne permet pas une moyenne significative de ses acquis :
·Devoir de rattrapage (prioritairement le mercredi après-midi, sous la surveillance d'un AED).
·Cas extrême : épreuve ponctuelle organisée portant sur l'ensemble du programme pour les candidats ayant fourni un justificatif recevable.